

La guerre des classes

Bulletin de l'Association des amis de l'égalité

BP 30934 41009 BLOIS Cedex

Printemps 2005

Non au traité Constitutionnel Sabotons !

' Même si le Non l'emporte, est-ce que cela changera quelque chose ? ' Cette réflexion, souvent entendue dans la campagne du référendum, traduit une certaine perplexité sur les conséquences concrètes d'une victoire du Non. Perplexité qui dessine le chemin d'une abstention que recherche les différentes fractions de la bourgeoisie, seule condition de leur victoire comme ce fut le cas en Espagne. C'est donc de notre capacité à rendre concrète la lutte contre le Traité Constitutionnel que peut se construire un mouvement qui se dresse contre l'Union sacrée qui dans chaque pays de l'UE , réconcilie le temps d'une campagne majorité et opposition gouvernementale dans des meetings communs comme celui de Barcelone.

Trois bonnes raisons de se battre contre le Traité Constitutionnel :

1 Parce que c'est une arme contre les droits des travailleur(se)s. Les tenants du Oui essaient de réduire le texte du Traité à une abstraction juridique pour empêcher chacun de mesurer et de combattre les réalités concrètes qu'il entérine et aggrave durablement : précarisation du travail, paupérisation du salariat, démantèlement des conquêtes sociales, destruction des services publics, privatisation de la sécurité sociale et des retraites, liquidation de l'emploi industriel et agricole... Bref, ce Traité légitime toutes les mesures contre les salariés (voir la suite, Argumentaire pour le Non p2 et 3). Leur dire Non c'est signifier qu'on n'est pas des abrutis et qu'on sait ce que ces contre-réformes signifient pour nous.

2 Pour battre le consensus Medef-CFDT-UMP-PS-Verts et parce qu'ils nous prennent pour des cons.

Sans gêne, après nous avoir raconté que les mesures politiques prises contre les travailleurs(euses) étaient les conséquences des décisions européennes, qu'on n'y pouvait pas grand-chose, qu'il fallait s'adapter, Chirac et Flambi/Hollande viennent nous chanter la messe en duo pour déconnecter l'Europe de la politique intérieure. De Gaulle disait «les français sont des veaux ». Ces deux là nous prennent pour des cons. Ils ne sont pas les seuls d'ailleurs. De leur côté, les directions syndicales multiplient des mobilisations sectorielles en évitant - comme toujours - de favoriser les convergences et surtout occultent systématiquement le caractère européen des mesures contestées. Education nationale, Poste, Chemin de fer, blocage des salaires, suppression des 35 heures, sécu, retraites...C'est à chaque fois le même concert : Bruxelles compose la partition, les gouvernements de droite ou de gauche plurielle tiennent la baguette et les Chérèque-Thibault (y doit faire la gueule pépère que la base ne le suive pas) exécutent sans fausses note le requiem de deux siècles de conquêtes sociales. Leur dire « non », c'est mettre une claque à cet attelage peu glorieux qui rogne nos droits. C'est une sorte de revanche référendaire à nos défaites de ces dernières années.

3 Pour donner au « non » un sens internationaliste et anticapitaliste. Les nationalistes (Front national, Villiers, Pasqua, Chevènement...) s'opposent à la Constitution pour des raisons « patriotiques » et non pour des raisons sociales. Les médias aux ordres s'efforcent de réduire le débat opposant des « pro-européens » modernes et libéraux à des « anti-européens » nationalistes et rétrogrades. Leur dire Non c'est affirmer un Non de classe, un Non de combat, un Non de résistance. C'est préparer les prochains affrontements.

Dans un pamphlet célèbre, Emile Pouget, co-fondateur de la CGT, qui alors menait la lutte des classes,

avait fait l'apologie du sabotage comme mode d'action syndicale. La victoire du Non, ne manquerait pas d'enrayer les rouages de la bureaucratie bruxelloise. Réussir à faire gagner le Non, ce serait placer un grain de sable à cette machinerie capitaliste si bien huilée de déconstruction sociale. Ce serait le premier acte de sabotage de l'union des capitalistes européens et de leurs collaborateurs bénévoles. Pour autant, inutile de se mentir : la lutte sociale ne peut se résumer à un référendum. Un Non à la Constitution n'arrêtera pas l'Union européenne dans son entreprise de démolition sociale. Pourtant, un Non massif et populaire, sur une base anticapitaliste lisible, peut être un point d'appui pour reprendre confiance dans nos luttes quotidiennes si méprisées par « ceux d'en haut ».

Argumentaire pour le NON

Le texte du Traité Constitutionnel est un affichage de bons sentiments qui camoufle une entreprise de démolition sociale. Le nouveau fonctionnement de l'Union Européenne ce sera encore plus d'intergouvernementalisme et plus de technocratie.

En théorie, une Constitution est censée fixer les règles de fonctionnement politique d'un État et des principes fondamentaux qui encadreront ses lois. Le Traité Constitutionnel présentée par la commission Giscard est, lui, d'une nature différente. Il ne dessine pas les nouvelles institutions de ce qui serait un « État européen », fédéral ou confédéral : il précise simplement les règles d'un fonctionnement intergouvernemental déjà existant ; en revanche il grave dans le marbre quelques principes fondamentaux qui se rapportent presque tous au caractère inviolable de la loi du marché. Jusque là, rien de nouveau par rapport aux traités de Maastricht (1992), Amsterdam (1999) ou Nice (2000) qui étaient des développements (portant essentiellement sur les orientations économiques mais aussi militaires, de politique extérieure et d'immigration) du traité de Rome de 1957 créant la CEE.

Mais le Traité Constitutionnel européen constitue un saut qualitatif. Presque cinquante ans après le traité de Rome, il s'agit de donner un socle neuf à l'architecture de l'Union européenne, un « nouveau départ » juridique qui fera de l'économie de marché une loi d'airain pour chaque État membre ou candidat à l'UE. Pour ce qui est des mécanismes politique, l'architecture de l'Union européenne restera essentiellement la même : codécision et vote à la majorité qualifiée (une addition des États représentant au moins 60 % de la population). L'appareil politique de l'Union européenne reposera comme auparavant sur la technocratie installée à Bruxelles. Le parlement restera un lieu antidémocratique et fondé sur la délégation de pouvoir, de toute façon impuissant face à la commission, qui continuera à décider sans aucun contrôle par les populations et face aux groupes de pression patronaux qui y ont leurs entrées. Au final, la « démocratie » indirecte se fait toujours plus indirecte, et les vrais centres de décision toujours plus hermétiques.

L'ADORATION DU MARCHÉ, DIEU-SOLEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

La façon dont le projet Giscard confère un caractère constitutionnel à des mécanismes de contrôle de la concurrence confine à l'absurde et en dit long sur la nature de la « construction européenne ». Derrière ce terme séduisant, les bourgeoisies des différents États cherchent à établir le code du commerce qui garantira au mieux leur enrichissement dans l'équilibre de leurs intérêts respectifs. Les travailleurs et travailleuses de chaque pays de l'Union sont les perdants de cette « construction », déclinaison continentale de la mondialisation capitaliste.

Dans sa rédaction, le projet Giscard de « Constitution européenne » utilise à fond la méthode du faux semblant, qui consiste à proclamer de grands principes humanistes pour, dans le détail des articles, codifier tout le contraire. En effet, selon que l'on consulte la partie I (les objectifs de l'Union), la partie II (charte des droits fondamentaux), ou la partie III (les politiques et le fonctionnement de l'Union), on aura une vision bien différente du projet. Ainsi on apprend dans l'article I-2 que « l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité, elle repose sur le principe de la démocratie et de l'État de droit. » Mais cette belle déclaration est contredite dans les articles III-69, 70, 77, 144 et 180 qui répètent à l'identique que l'Union agit « conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

DES GARDE-FOUS CONTRE TOUTE TENTATION SOCIALE

Les différents gouvernements n'ont pas fini, pour mener leur politique antisociale, de se cacher derrière les contraintes de l'UE. Un trait fondamental du projet de constitution est ainsi d'inscrire comme obligatoires tout un arsenal de dispositifs libéraux (y compris certains qui répondent spécifiquement aux revendications de certains lobbies patronaux), mais de requérir l'unanimité des membres pour toute mesure sociale risquant de contrecarrer les intérêts capitalistes. C'est bloquer ainsi toute volonté

politique allant en ce sens.

C'est le cas des mesures contre la fraude fiscale, ou en matière d'impôt sur les sociétés, mesures qui doivent être prises à l'unanimité et surtout « être nécessaires pour assurer le fonctionnement du marché intérieur et éviter les distorsions de concurrence » (III-63). Il en est de même pour le contrôle de la circulation des capitaux, traité dans l'article III-46- 3 : « Seule une loi ou une loi-cadre européenne du Conseil des ministres peut établir des mesures qui constituent un pas en arrière dans le droit de l'Union en ce qui concerne la libéralisation des mouvements des capitaux à destination ou en provenance de pays tiers. Le Conseil des ministres statue à l'unanimité après consultation du Parlement européen. »

Pour le reste, presque tout ce que peut souhaiter l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Unice, une union patronale dont, en France, le Medef est membre) est inscrit dans la partie III du texte. En revanche, il n'est pas question de droit des salarié(e)s en matière de rémunération, d'association, de grève, etc.

L'UNION EUROPÉENNE, INSTRUMENT DE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE...

La position de l'UE concernant le commerce international (et donc encadrant ses négociateurs à l'OMC) est inscrite

dans la Constitution. L'UE « entend contribuer [...] à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, et à la réduction des barrières douanières et autres. » (III- 216).

En matière de casse des services publics, il est prévu que si la politique d'un État en faveur d'un service public a « pour effet de fausser la concurrence dans le marché intérieur, la Commission examine avec lui leur adaptation aux règles établies par la Constitution. Par dérogation à la procédure de droit commun, la Commission ou tout État membre peut saisir directement la Cour de justice qui statue à huis clos. » (III-17).

L'article III-80 consacre l'indépendance de la plus opaque des institutions européennes : la banque centrale européenne, chienne de garde de l'orthodoxie monétariste, qui réduit la politique économique à une évaluation comptable de l'alignement budgétaire des États sur les critères de Maastricht. Le projet Giscard répond également aux exigences de divers lobbies patronaux, en se donnant pour objectif « d'encourager l'enseignement à distance » (III-182-2) ou en inscrivant que « toute mesure dans le domaine des prix et conditions de transport, adoptée dans le cadre de la Constitution, doit tenir compte de la situation économique des transporteurs. » (III-137). Sur cette question particulière des transports, « la Constitution » tolère cependant à regret que « les aides qui répondent aux besoins de la coordination des transports ou qui correspondent au remboursement de certaines servitudes [sic] inhérentes à la notion de service public. » (III-136).

... ET DE LA DOMINATION MILITAIRE OCCIDENTALE

En matière de Politique étrangère et de sécurité commune (Pesc, qui est l'un des champs politique de l'UE), « les États membres s'engagent à améliorer leurs capacités militaires » (I-40-3). L'article I- 40-2 précise que la politique de défense européenne doit être « compatible » avec les obligations des États membres de l'Otan, reconnaissant la supériorité juridique de cette organisation militaire. Il est même précisé que «les États membres participants travailleront en étroite coopération avec l'Otan».

Mais même en cas de « troubles intérieurs graves affectant l'ordre public, en cas de guerre ou de [...] menace de guerre », les États sont censés se concerter pour éviter que soit « affecté » « le fonctionnement du marché intérieur » ! (III-16)

NOTRE OBJECTIF : ENCLANCHER UNE CRISE DE L'UNION EUROPÉENNE

La crise de légitimité de l'Union européenne est latente depuis les débuts. Elle a été renforcée par la signature du traité de Maastricht et, dans certains pays, par le forcing des classes dirigeantes en faveur de l'UE, malgré l'hostilité majoritaire de la population. Ainsi l'État danois a-t-il réorganisé le référendum sur la ratification du traité de Maastricht jusqu'à ce qu'il obtienne une petite majorité favorable à la signature. Ainsi l'État irlandais, confronté au « non » de la population au traité de Nice en juin 2001, a-t-il dû réorganiser le référendum, avec cette fois une solide préparation « pédagogique » pour obtenir une majorité favorable à la signature en octobre 2002.

Le vrai visage de la « construction européenne » est dénoncé et combattu par les mouvements sociaux qui

secouent périodiquement les différents pays de l'Union, pour s'opposer à la démolition sociale qu'elle engendre.

Il est clair que, dans tous les pays de l'UE, se sont rangés sous la bannière du Oui tous ceux qui depuis des années se relaient au gouvernement pour exercer plus ou moins brutalement la même politique en faveur du capitalisme. Un référendum sur la Constitution européenne, et l'éventualité d'un « non » majoritaire dans plusieurs pays, peut être l'occasion de déclencher une crise politique majeure dans l'UE.

Traité constitutionnel: Les capitalistes disent oui, nous répondons NON !

Une attaque contre la laïcité et les droits des femmes

Les autorités catholiques ont obtenu l'insertion dans le texte d'un article I-52, qui stipule entre autres

« En reconnaissance de leur identité et de leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec [les] Églises [...]. » Les Églises ne représentent que leur(e)s fidèles. De quel droit leur garantirait-on un dialogue « régulier » au sujet des politiques de l'UE qui, elles, concernent tou(te)s les citoyen(ne)s ?

Cette disposition entre en contradiction avec le principe de séparation des Églises et de l'État, et constitue un point d'appui en France pour les partisans de la remise en cause de la loi de 1905 sur la laïcité. Et en parfaite adéquation avec les valeurs et le vocabulaire de la droite religieuse, la Constitution ne reconnaît pas le droit à l'avortement, en revanche elle reconnaît le « droit à la vie » (II-62) !

Contre l'Europe des flics, des militaires et des patrons, la solidarité internationale

Dans la lutte des classes qu'il mène contre les travailleur(e) le patronat à construit de véritables machines de guerre sociale.

On l'a déjà dit, l'Union européenne, c'est la version continentale de la mondialisation capitaliste. Tous les éléments sont réunis pour en faire un outil d'exploitation des salarié(e)s encore plus performants avec:

- Un des plus puissants patronats de la planète, organisé dans un syndicat continental, l'UNICE, dont le Medef est la branche française ;
- Une technocratie et des institutions européennes dont le rôle consiste à réguler au mieux la concurrence, les conflits et les fusions entre capitalistes ;
- Un vaste marché de 456,7 millions d'habitant(e)s, sans entraves douanières et doté en partie d'une monnaie unique ;
- Des travailleur(se)s réparti(e)s dans 25 pays et autant de législations sociales différentes.

Le cadre est idéal pour délocaliser les entreprises, en faisant du chantage aux bas salaires (dumping social) et aux exonérations d'impôts (dumping fiscal).

Une véritable spirale de régression sociale, contre laquelle il n'y a qu'une alternative : l'organisation des travailleur(se)s en vue d'imposer, à l'échelle du continent, des garanties collectives : salaire minimum, système de retraites, assurance-maladie, droit de grève et d'association.

Organisons nous pour des luttes internationales. Pour obtenir cela, il ne faut rien attendre d'une institution fantôme comme le Parlement européen, ancienne ou nouvelle version. Le rapport de force à construire doit être tourné d'une part contre les États-membres qui, réunis en sommets tous les six mois sous haute protection sont les vrais décideurs de l'Union européenne, et d'autre part contre le patronat européen.

Par le jeu des fusions-acquisitions, le capitalisme européen est en train de se concentrer. Le géant des télécommunications Vodafone-Mannesmann est angloallemand ; dans l'armement, EADS est franco-germano-espagnol; Aventis, depuis sa fusion avec Hoechst, est francoallemand ; dans la sidérurgie, Arcelor résulte de la fusion de groupes français, espagnol et luxembourgeois ; dans le pétrole, Elf et le Belge Petrofina ont fusionné avec Total. Les plus grandes multinationales sont à présent à capitaux multinationaux.

L'ascension de ce capitalisme transnational rend la solidarité internationale d'autant plus nécessaire. Seule l'intervention directe des travailleur(se)s à l'échelle continentale permettra de renverser la vapeur. Cette prise de conscience progresse. On peut citer les mobilisations contre les Sommets européens de Nice (décembre 2000) et Bruxelles (décembre 2001) ou le Conseil européen de Barcelone (mars 2002). On peut aussi citer les «euro-grèves». Même s'il s'agit pour l'instant d'un phénomène ponctuel et souvent symbolique, avec des débrayages ne dépassant pas 24 ou 48 heures. Les euro-grèves montrent la voie, que ce soit celles de Renault contre la fermeture de Vilvorde (mars 1997), des routiers (juin 1997), des cheminots (1992, 1998 et 2003), de l'Énergie (mai 1999), des aiguilleurs du ciel (juin 2002), d'Alcatel (novembre 2002) ou des ports et docks (mars 2003).

Mais pour que les travailleurs s'organisent sur des bases radicales, la route est encore longue. La Confédération européenne des syndicats (CES, à laquelle en France adhèrent la CGT, FO, l'Unsa, la CFTC et la CFDT) est un monstre bureaucratique, qui adhère totalement au projet libéral de l'Union européenne et appelle d'ailleurs à voter Oui en se foutant pas mal de la soit disant indépendance syndicale si souvent évoquée à d'autres moments.

Face à elle, il est nécessaire de construire des réseaux syndicaux et politiques de lutte de classe, tel que ceux qui existent de façon encore informelle entre des syndicats alternatifs (les SUD en France et en Suisse, la CUB et les Cobas en Italie), révolutionnaires (CGT espagnole, SAC suédoise, CNT en France) ou simplement radicaux (RMT en Grande- Bretagne, ORSA en Italie)...

Nous ne sommes ni "anti-européens" ni "pro-européens". Si nous combattons l'Union européenne, c'est parce que nous combattons le système qui l'a façonnée : le capitalisme, qui utilise l'UE pour casser les acquis sociaux et les services publics. Si on ne s'attaque pas au capitalisme, revendiquer une «autre Union européenne» est aussi vide de sens que de revendiquer une «autre France» avec le PS au pouvoir. Personne ne réussira le tour de magie de « réorienter la construction européenne » dans un sens « moins libéral » sans remettre en cause le pouvoir des capitalistes sur la politique et l'économie. La seule vraie question est de construire aujourd'hui, à travers des luttes sociales internationales, une alternative à ce système.

L'Association des Amis de l'Égalité participe activement à la campagne pour le NON.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour des distributions de tracts, des collages d'affiches, des débats, écrivez nous à :

Association des Amis de l'Égalité BP 30934 41009 BLOIS CEDEX